

MASSIF CENTRAL



Édito

LES PROGRAMMES "MASSIF CENTRAL 2007-2013" AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE.

Depuis 2007, l'Europe, l'État, et les Conseils régionaux d'Auvergne, de Bourgogne, de Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes se mobilisent autour d'un projet commun : la convention et le programme opérationnel Massif central, dotés de 160 millions d'euros.

Les trois premières années de réalisation ont permis de préciser les nouvelles priorités de ces programmes, compatibles avec les grands objectifs fixés par l'Union européenne. La crise financière impose des interventions en faveur de la création d'emplois. Les orientations du Grenelle de l'environnement sont également à prendre en compte. Tels sont les enjeux de la révision à mi-parcours des programmes Massif central, qui a fait l'objet d'un accord à la fin de l'année 2009.

Le Massif central est une terre industrielle à renforcer par l'innovation, le transfert technologique et l'excellence. Il ne manque pas d'atouts et de ressources. Ainsi, la croissance naturelle de la forêt est importante. Pourtant, elle n'est pas utilisée de façon optimale : moins de 50 % de la croissance forestière est exploitée et une majeure partie du bois est transformée en dehors du Massif central.

Dans un autre domaine, les filières mécaniques ou chimiques, quoique bien connues, sont souvent encore trop dispersées avec une insuffisance d'investissement dans la recherche et l'innovation.

Le Massif central s'est révélé un bon échelon pour établir une synergie entre acteurs afin de gagner en compétitivité. Ainsi, l'Union Européenne a contribué à renforcer la couverture numérique THD de ce territoire de montagne, aux côtés de l'État et des Régions concernées, grâce au financement de plusieurs projets d'interconnexion de réseaux de fibre optique. C'est aussi à l'échelle du Massif central que l'Europe concentre son effort sur la filière bois, en soutenant la recherche, par exemple en vue d'optimiser le classement mécanique du bois ou pour développer le Bois Massif Reconstitué. Le secteur des services à la population n'a pas été oublié, par exemple avec l'amélioration de l'accueil de la petite enfance en zone rurale. En matière environnementale, la protection de grands rapaces, tels que le milan royal, s'envisage à l'échelle interrégionale du massif. Le Programme Opérationnel participe donc activement du développement de ces territoires, en confortant la création d'activités et l'emploi, fondés sur le patrimoine environnemental et les savoir-faire traditionnels spécifiques de la montagne.

Notre objectif à travers cette lettre est de vous informer de manière simple des projets financés sur le Massif. Il est aussi de placer le bénéficiaire au centre de l'information et de rendre concrets des programmes qui paraissent quelquefois lointains. Cette première lettre a une vocation pédagogique, elle sera suivie semestriellement de lettres thématiques sur des sujets stratégiques, d'actualité ou de prospective.

Patrick Stefanini,
Préfet coordonnateur de Massif
René Souchon,

Co-Président du Comité de programmation
Jean-Paul Denant,
Co-Président du Comité de suivi

LE MASSIF CENTRAL, qu'est-ce que c'est ?

- 6 régions, 22 départements en totalité ou en partie
- 85 000 km² (15 % du territoire national)
- 42 % de la zone de montagne française
- 3,8 millions d'habitants



Vaste comme l'Irlande ou le Portugal, le Massif central est une montagne pleinement habitée au cœur de l'Europe, facilement accessible. Constitué d'une mosaïque de territoires, son développement durable et équitable constitue un objectif d'intérêt national en raison de son rôle économique, social, environnemental, paysager, culturel. C'est un espace de qualité et de modernité.

Le Massif central est riche de villes moyennes, de petites villes, de bourgs toujours actifs offrant leurs services aux habitants et aux entreprises.

"Villes porte" et "villes passage" forment un maillage indispensable dans l'armature urbaine du Massif central, complémentaires et attractives comme lieux de production et de vie.



LES PROGRAMMES MASSIF CENTRAL

3.

Une Convention interrégionale signée entre l'État et les Régions concernées et un Programme Opérationnel européen spécifique, ont été élaborés à partir du schéma de massif et de ses 3 axes prioritaires, pour une période de 7 ans (2007-2013). L'Union Européenne, l'État et les 6 Régions se sont chacun engagés à apporter une contribution financière pour soutenir des projets répondant aux objectifs de développement du massif. Le préfet coordonnateur est autorité de gestion de ces programmes.

2. LE SCHÉMA DE MASSIF

En 2006, les acteurs politiques et socio-économiques du Massif ont travaillé à l'élaboration d'un schéma de massif qui définit les orientations stratégiques pour le développement du Massif central à l'horizon 2030. La priorité est la reconquête démographique. Trois axes sont privilégiés pour atteindre cet objectif : l'accueil de nouvelles populations, la création de richesses, l'accessibilité du territoire.

1. LA LOI MONTAGNE ET LA GOUVERNANCE DU MASSIF

La loi Montagne reconnaît la spécificité de l'espace montagnard. Elle a institué, pour chaque massif, un Préfet coordonnateur et un Comité de Massif. Pour le Massif central,

- Le **Préfet coordonnateur**, chargé de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement définies par l'État, est le Préfet de la Région Auvergne.
- Le **Comité de massif** est chargé de définir les objectifs et actions pour le développement du Massif. Il est coprésidé par le préfet coordonnateur et actuellement le Président de la Région Auvergne.

LE MASSIF CENTRAL, quels outils de développement ? Comment ça marche ?

4. LES INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE

Pour assurer la mise en œuvre des programmes Massif central et la mobilisation des crédits, deux instances ont été créées :

- Le **comité de suivi** assure le pilotage des programmes. Il est coprésidé par le préfet coordonnateur de Massif, et un président de Région désigné par ses pairs, actuellement le Président de la Région Limousin.
- Le **comité de programmation** sélectionne les actions des porteurs de projets publics ou privés. Il est coprésidé par le préfet coordonnateur de Massif et un président de Région désigné par ses pairs, actuellement le Président de la Région Auvergne.

5. LE COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT

Le **Commissariat à l'aménagement**, au développement et à la protection du Massif central, lié à la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale (DATAR), contribue à la mise en œuvre des politiques d'aménagement et des programmes Massif central. Il anime les instances du massif et assure le suivi opérationnel des programmes.

6. LE GIP DU MASSIF CENTRAL

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé en 2009, rassemble les 6 Régions du Massif central. Il a pour objet de fédérer les actions communes des 6 Régions et de sensibiliser les différents acteurs aux échelles nationale et européenne, à l'intérêt que représentent les politiques spécifiques de la montagne, notamment celles en faveur du développement du Massif central.

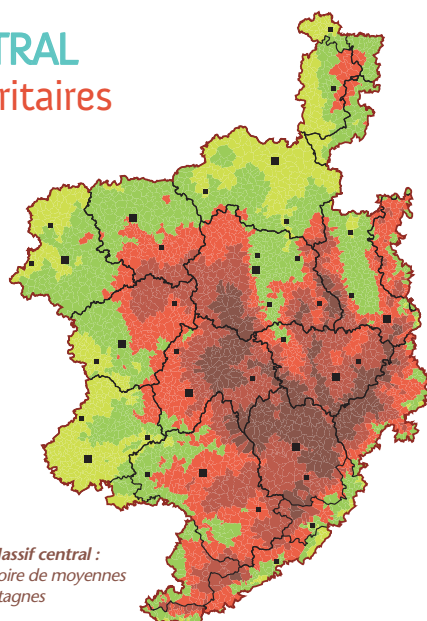
LES PROGRAMMES, pour quoi faire ?

PROGRAMMES MASSIF CENTRAL 2007-2013 : les 3 axes prioritaires

Le schéma de massif, adopté en 2006 à l'unanimité par les 6 Régions et les 22 Départements concernés, a permis de tracer les axes de développement à partir de trois enjeux : **l'accueil de populations nouvelles, la création de richesses, l'attractivité et l'accessibilité du territoire.**

Ces priorités ont été retenues comme cadre général pour l'élaboration des 2 programmes Massif central 2007-2013, le programme opérationnel et la convention.

La particularité de ces programmes est d'encourager les actions à dimension interrégionale, ainsi que les projets expérimentaux dont l'ambition affiche la volonté d'échanger ou de transférer des méthodes, outils, "bonnes pratiques" ou expériences d'une région du massif à l'autre.



Le Massif central :
territoire de moyennes
montagnes

1 • Accueil de nouvelles populations.

Avec une évolution démographique préoccupante dans le Massif central, la priorité a été donnée à l'accompagnement des politiques d'accueil des habitants et des entreprises et est déclinée à travers 2 mesures :

- **Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil** (structure et qualification de l'offre, promotion des offres d'implantation et aide à l'installation et à la reprise).
- **Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises**, en développant la veille et l'évaluation, en faisant connaître en France et à l'étranger les offres de services, en expérimentant des actions plurirégionales sur des politiques innovantes (habitat, accès au foncier...), en valorisant le patrimoine culturel et l'identité territoriale.

2 • Création de richesses.

Le Massif central est reconnu comme un espace de qualité et de modernité. Pour conforter ses atouts économiques, 4 mesures sont mises en place :

- **Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence** (aide aux filières reconnues, appui aux filières basées sur des productions locales, mutualisation des moyens).
- **Promouvoir l'utilisation du bois** dans la construction publique et privée par l'organisation de la filière, l'aide à la mobilisation de la ressource bois, le développement de la filière bois construction.
- **Développer une dynamique plurirégionale** pour maintenir la place de l'agriculture dans l'économie du Massif central (aide à la diversification des activités, appui aux filières spécifiques, adaptation des circuits de commercialisation).
- **Valoriser le potentiel touristique** du Massif central (construction et promotion des offres touristiques, qualification et mise en réseaux des territoires et des acteurs, requalification et adaptation des infrastructures).

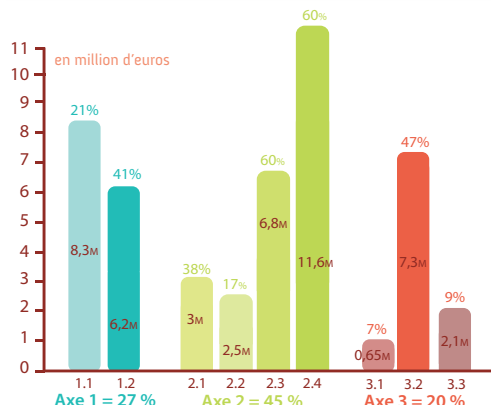
3 • Attractivité et accessibilité du territoire.

Améliorer l'accessibilité du territoire Massif central, qui possède un environnement et un cadre de vie de qualité, contribue à renforcer l'attractivité de cet espace. Cet axe fait l'objet de 3 mesures :

- **Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements** (aide à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport marchandises, actions en faveur des alternatives aux déplacements individuels motorisés, soutien au développement durable des activités économiques, appui aux réflexions de désenclavement).
- **Développer les infrastructures de communications électroniques** et leurs usages (développement des usages collectifs TIC, veille technologique, appui à la réalisation d'infrastructures TIC).
- **Valoriser les richesses environnementales** (amélioration de la connaissance en ressources environnementales, développement de la production d'énergies renouvelables, gestion valorisée de l'eau).

Avancement

des programmes Massif central au 11/02/10*
(hors gouvernance)



* Montants accordés aux bénéficiaires depuis le lancement du programme. Pourcentage correspondant au degré de consommation des mesures (Europe, État, conseils régionaux).

À qui s'adressent les programmes Massif central ?

À tout porteur de projet dont le dossier présente une véritable plus-value plurirégionale :

- Associations,
- collectivités locales,
- réseaux d'entreprises,
- laboratoires de recherche publics et privés,
- organismes de formation,
- réseaux interconsulaires,
- réseaux des PNR,
- structures de valorisation,
- universités,
- établissements publics,
- organismes socio-professionnels.

Comment procéder ?

Le formulaire de demande de financement est disponible sur le site Internet du Commissariat du Massif central :

<http://www.massif-central.datar.gouv.fr>

Le dossier est à déposer en 2 exemplaires "papier" (en préfecture de département siège du porteur de projet et au conseil régional).

Le dossier doit aussi être envoyé en format électronique au Commissariat du Massif central à l'adresse email :

massif-central@datar.gouv.fr

N'hésitez pas à contacter le Commissariat si besoin.

AXE 1 : Accueil de nouvelles populations

- 1.1 : Structuration et promotion de l'accueil
- 1.2 : Services aux habitants et entreprises

AXE 2 : Création de richesses

- 2.1 : Structuration des filières d'excellence
- 2.2 : Promotion du bois
- 2.3 : Développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
- 2.4 : Valorisation du potentiel touristique

AXE 3 : Attractivité et accessibilité du territoire

- 3.1 : Mise en cohérence des politiques de déplacement
- 3.2 : Développement des usages et infrastructures TIC
- 3.3 : Valorisation des richesses environnementales

À RETENIR

Évaluation des programmes Massif central

Une évaluation portant sur les 2 premières années des programmes Massif central (2007 et 2008), a été réalisée lors du 1^{er} semestre 2009 par le cabinet EDATER. Le rapport d'évaluation, approuvé en comité de suivi le 2 juillet dernier, est désormais en ligne sur le site www.massif-central.datar.gouv.fr (rubrique "La documentation"). Il propose notamment une vingtaine de pistes d'améliorations qui seront prises en compte.

Révision des programmes

La révision à mi-parcours des programmes Massif central 2007-2013 est engagée depuis le printemps 2009.

Une restitution des travaux menés par les groupes thématiques a eu lieu lors du comité de suivi du 2 juillet dernier à Sorèze (81), avec l'aide du cabinet EDATER. Cela a permis de dresser un premier bilan d'étape sur les mesures du programme et de dégager des pistes d'évolutions qui seront à nouveau reprises en groupe de travail pour aboutir à une révision des programmes.

Ces propositions ont été présentées et approuvées lors du comité de suivi du 3 décembre dernier à Brive.

Ainsi, les partenaires confirment les priorités et enjeux soutenus par le Programme Opérationnel Plurirégional.

Ils entendent renforcer l'axe 2, attaché à la compétitivité économique, et faciliter l'accès au FEDER en révisant notamment les conditions d'éligibilité des bénéficiaires.



Table-ronde "PROJET EN CAMPAGNE"

ET À SAVOIR

Communication

À l'occasion de la manifestation "PROJETS EN CAMPAGNE" les 26 et 27 juin derniers à Limoges, une opération de communication a été menée en présence de la commissaire européenne à la politique régionale Danuta Hübner, à travers :

- une table ronde, qui a attiré près de 120 personnes. Celle-ci a réuni des bénéficiaires des programmes Massif central, ainsi que des représentants de l'Europe, de l'État et des Régions. Les interventions ont porté sur l'accueil de nouvelles populations dans le Massif central.
- un stand Massif central, destiné à faire connaître les programmes et leur fonctionnement.

À noter également que 8 fiches d'information ont été éditées lors de cette opération, ainsi qu'un guide destiné aux bénéficiaires de subventions et détaillant leurs obligations en matière de publicité. Tous ces documents sont disponibles en ligne sur le site : www.massif-central.datar.gouv.fr.

Calendrier

- Comités de programmation : 8 juillet et 4 novembre 2010
- Comité de suivi : 29 juin 2010
- Comité de Massif : 8 juillet 2010
- Présence à la 3^e édition de l'Université européenne de l'Accueil des Nouvelles Populations : du 16 au 18 juin 2010